



CHEMIN DU PLANTEY
33170 GRADIGNAN
TÉL. 05.56.89.00.48
FAX 05.56.89.05.74
e-mail : beausoleil@info-formation.com

Nos spécialités pour votre mariage

Restauration :

Vous pouvez fournir votre vin, votre champagne, ou les deux :

Notre droit au service s'élève à :

- **2.00€** par personne jusqu'à 50 convives.
- **1.50€** par personne si plus de 50 convives.

(Montant à multiplier par deux pour vin et champagne.)

Nous pouvons également vous étudier une autre formule personnalisée, nous consulter.

Les menus :

Une fois les arrhes versés, nous pouvons organiser un menu dégustation. Le règlement de ce menu se fait le jour même de la dégustation.

Une pièce montée maison ou un gâteau sur support peuvent remplacer le dessert ou se rajouter. Nous vous indiquerons les changements de tarifs, le cas échéant, en fonction de votre choix.

Menu enfant **10,00€**

- feuilleté au fromage ou assiette de crudités.
- steak ou blanc de poulet / frites.
- coupe 2 boules de glace.

Animation :

Nous vous proposons ***l'animation de la soirée dansante*** pour ***450 € jusqu'à 3 heures*** (sonorisation + lumière+ DJ).

L'heure supplémentaire s'élève à 100.00 € (maximum 5h00)

Vous pouvez également vous en charger avec votre propre matériel jusqu'à 3 heures et moyennant ***une participation de 200 € (heure supplémentaire : 100.00 €).***

Hôtel :

Nous mettons également à votre disposition ***des chambres à un tarif préférentiel de 50€**** (pour 1, 2, ou 3 personnes par chambre).

* : seulement le samedi soir.

Autres :

Décoration florale : nous pouvons vous fournir des centres de table maison pour ***15 € pièce.***

Nurse : Possibilité de mise à disposition d'une ***animatrice enfant*** lors de votre soirée.

Un salon pour installer des bébés pendant la soirée est offerte pour vos convives

Plan de table : il devra être transmis ***7 jours avant la manifestation.***

Liste des chambres occupées : elle devra être transmise ***7 jours avant la manifestation.***

Arrhes : 150.00 € d'arrhes sont demandés pour la réservation de la date.

Acomptes : 30 % d'acomptes sont à verser à 30 jours de la manifestation.